

Monsieur le Maire, les A.C.P.G.-C.A.T.M.-T.O.E. Requis, invitent les enfants de Bretteville à assister à la cérémonie du 8 mai 2023 qui aura lieu suivant le programme établi comme suit :

11h30 Rassemblement au Monument aux Morts de Bretteville (Eglise)

Envoi des couleurs (par un ancien combattant) Dépôt de gerbes et de bouquets par les enfants

Lecture des messages

Appel des morts (Minute de silence)

Sonnerie aux morts
Sonnerie la Marseillaise

Après la cérémonie, distribution de friandises aux enfants et vin d'honneur traditionnel offert par la municipalité à la salle de la Chènevière.

ESPACE CULTUREL ET DE LOISIRS : NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !!!

L'espace Culturel et de Loisirs est à la recherche de vos vieilles photos ou cartes postales (y compris les militaires) pour découvrir le Bretteville d'antan, la vie et l'environnement de nos ancêtres. Ces documents serviront pour l'exposition du 24 juin 2023.

Les photos ou cartes postales seront inventoriées, scannées.

Une permanence au local informatique se déroulera chaque mercredi d'avril, mai et juin (hors vacances scolaires) de 9h00 à 12h00 ou renseignements au 06 98 75 56 02.

Merci de votre participation.

22 avril	=>	Vide dressing, salle polyvalente	
6 mai	=>	Karaoké, salle de la Chènevière	Manifestations à venir
8 mai	=>	Cérémonie du 8 mai	
13 mai	=>	Les Randos Rétina, RDV salle de la Chènevière 14h00	

BULLETIN D'INFORMATION DE BRETTEVILLE

Numéro 66 AVRIL 2023

- ✓ Le Mot du Maire
- ✓ Finances
- ✓ Informations diverses

Page 1
Page 2 et page 3
Page 4 à page 8

Le mot du maire

Après un avis favorable de la Trésorière municipale, après un avis unanime favorable de la commission des finances, après des semaines de travail, le budget municipal a été voté à une nette majorité (13 pour et 2 contre). C'est la gestion responsable des finances de la commune qui est reconnue par ce vote.

L'explosion de notre budget électricité, multiplié par 4, l'inflation galopante, peuvent être absorbées cette année sans avoir à augmenter les impôts fonciers, c'est un choix assumé pour cette année, je ne m'engage pas pour l'avenir tant la situation économique des petites collectivités est dépendante des décisions de l'Etat.

Le préau de l'école sera remis en état par le remplacement d'un morceau de l'armature en bois, en attendant nous avons sécurisé le poteau d'angle dans la cour de l'école.

Autour du terrain de football la pose des filets pare- ballons est en cours. Le talus du terrain municipal a été reprofilé et planté d'arbustes dans le cadre du programme de réhabilitation des haies de l'agglomération de Cotentin.

Pour ces 2 réalisations, des aides financières nous ont été accordées par la fédération française de football et par l'agglo.

La réfection du perré le long de la départementale 116 a sécurisé la voirie, pendant les travaux la déviation mise en place a perturbé nos habitudes, nous avions mis en complément des panneaux d'interdiction de stationner à proximité du carrefour de la plage. Ces panneaux ont été volés!

Avec le printemps reviennent les envies d'activités et de loisirs extérieurs, notre plage attire de plus en plus de touristes, la marchande de glaces a repris son activité, comme le grilleur de mouton du dimanche.

Nous travaillons aussi sur la troisième saison d'accueil de foodtrucks sur le terrain de la Houguette. N'hésitez pas à partager avec nous de belles expériences culinaires que vous auriez eues avec des artisans locaux.

Jean-Paul MAZE

Horaires de la Mairie :

Lundi, jeudi de 9h00 à 12h00 Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

<u>Site internet</u>: www.bretteville50110.fr **Facebook**: Mairie de Bretteville – 50110

Panneau Pocket : Bretteville



URGENCES ÉLECTRICITÉ (EDF)

09.72.67.50.50 <u>URGENCES GAZ</u> 08.00.47.33.33



URGENCES/ASTREINTES EAU

02.33.08.26.87 ou 02.33.08.27.06

En dehors des heures d'ouverture : 06.29.92.74.67

FINANCES

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le compte administratif termine le cycle budgétaire annuel et retrace l'exécution budgétaire de l'année. Il constitue un moment privilégié d'examen des comptes de la collectivité. Il est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année sont retracées, y compris celles qui ont été engagées mais non encore mandatées (procédure de rattachement en fonctionnement, état des restes à réaliser pour l'investissement). Tous les comptes sont examinés, qu'il s'agisse des opérations réelles entraînant encaissements et décaissements, ou des opérations d'ordre, lesquelles ne se traduisent pas par des entrées et sorties d'argent mais modifient néanmoins le résultat à l'instar des amortissements générateurs d'autofinancement par exemple. Tout comme le budget, le compte administratif comporte deux sections, bien distinctes : le fonctionnement relatif à la gestion courante de la commune, l'investissement qui engage sur des projets structurants de manière annuelle ou pluriannuelle.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif, qui matérialise ce qui s'est effectivement passé, constate généralement une différence entre les dépenses et les recettes de chacune des sections. L'excédent de recettes sur les dépenses de la section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement brut qui vient compenser le déficit de la section d'investissement si cela s'avère nécessaire et/ou financer des opérations nouvelles d'équipement.

Pour l'exercice 2022:

LIBELLÉS	INVESTISS	EMENT	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	déficit	excédent	déficit	excédents
Résultats reportés		0.00€		648 160.15 €
Opéra. de l'exercice	450 173.58 €	350 735.59 €	1 202 776.46 €	1 255 559.90 €
TOTAUX	450 173.58 €	350 735.59 €	1 202 776.46 €	1 903 720.05 €
Résultat de clôture	- 99 437.99 €			700 943.59 €

BUDGET PRIMITIF 2023

Le budget primitif retrace, dans le respect des principes budgétaires, l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982) et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, autorise à effectuer des opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Les dépenses correspondent au coût de fonctionnement des services ainsi qu'au financement des investissements.

Les recettes correspondent aux dotations de l'Etat, aux impôts locaux et à des sources de financement comme les subventions.

Le budget 2023 est impacté par des contraintes fortes dues par exemple à l'augmentation des frais d'électricité.

Le budget primitif 2023 est équilibré à hauteur de 1 562 692.60 € pour la section de fonctionnement et 825 617.99 € pour la section d'investissement.

SE FAIRE RECENSER À PARTIR DE 16 ANS

À ne pas confondre avec les recensements de la population, organisés par l'INSEE afin de connaître la population officielle de chaque commune, le recensement citoyen permet à l'administration d'inscrire automatiquement les jeunes recensés sur les listes électorales, qui pourront voter dès l'âge de 18 ans sans faire d'autres démarches.

Les personnes concernées :

Tous les jeunes français ayant atteint l'âge de 16 ans et jusqu'à 25 ans.

Le recensement est à effectuer dans les trois mois qui suivent le 16^e anniversaire.

Cependant passé ce délai, il doit se déclarer auprès de la Mairie de son domicile (régularisation) avant son 25^e anniversaire.

Lorsqu'une personne acquiert la nationalité française entre 16 ans et jusqu'à 25 ans, elle doit se faire recenser dans le premier mois qui suit.

Des pièces justificatives sont nécessaires pour réaliser le recensement citoyen :

- pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport) ou tout autre document prouvant la nationalité française,
- livret de famille des parents ou acte de naissance avec filiation.

L'attestation de recensement :

Une attestation de recensement est remise à l'issue de la démarche.

ATTENTION : la Mairie ne délivrant pas de duplicata, il est nécessaire de conserver précieusement l'original de l'attestation. En effet, elle ouvre des droits :

- se présenter aux examens et concours soumis à l'autorité publique (baccalauréat, conduite accompagnée, permis de conduire, ...),
- être inscrit d'office sur les listes électorales, si les conditions légales sont remplies.

Ensuite, en cas de changement de situation (état civil, déménagement, absence de plus de 4 mois, ...) et jusqu'à 25 ans, l'intéressé doit se signaler auprès du Centre du Service National.

QUELQUES TRAVAUX

- 1. Perré de la plage
- 2 et 3. Allée du cimetière
- 4. Plantation haie
- 5. Terrain de pétanque
- 6. Entrée nouveau cimetière













PORTES OUVERTES ÉCOLE (le 23 juin 2023)



Les inscriptions scolaires pour l'année 2023-2024 sont ouvertes !

1. Dès à présent, vous pouvez vous rendre en **mairie** (aux heures d'ouverture) pour inscrire votre enfant.

<u>Documents à fournir :</u> livret de famille, carnet de santé et justificatif de domicile.

- 2. Contacter l'école par mail (ce.0501604x@ac-normandie.fr) ou téléphone (02.33.88.78.22) pour prendre RDV et finaliser l'admission.
- 3. Venir découvrir les locaux et rencontrer toute l'équipe enseignante lors des **portes ouvertes** du vendredi 23 juin.







de Bretteville e

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DÉPE	NSES	RECETTES					
011 Charges à caractère général	590 166.60 €	013 Atténuation de charges	40 000.00 €				
012 Charges de personnel	530 000.00 €	70 Produits des services	58 500.00 €				
014 Atténuation de produits	30 799.00 €	73 Impôts et taxes	130 000.00 €				
065 Autres charges gestion courante	87 000.00 €	731 Fiscalité locale	436 037.00 €				
066 Charges financières	4 746.00 €	74 Dotations et participations	255 050.00 €				
067 Charges exceptionnelles	300.00€	75 Autres produits gestion courante	44 000.00 €				
068 Dotations aux provisions	10 000.00 €	77 Produits exceptionnels	1 000.00 €				
042 Opérations ordres entre sections	13 767.00 €	002 Excédent fonctionnement reporté	598 105.60 €				
023 Virement section d'investissement	295 914.00 €						
TOTAL							
DÉPENSES	1 562 692.60 €	RECETTES	1 562 692.60 €				

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DÉPE	NSES	RECETTES					
16 Remboursement d'emprunts	73 900.00 €	10 Dotations fonds divers réserves	157 774.99 €				
20 Immobilisations incorporelles	10 000.00 €	13 Subventions d'investissement	162 962.00 €				
204 Subventions d'équipements versées	294 181.00 €	16 Emprunts et dettes assimilées	400.00 €				
21 Immobilisations corporelles	54 999.00 €	021 Virement de la section de fonctionnement	295 914.00 €				
23 Immobilisations en cours	293 100.00 €	024 Produits des cessions d'immo.	194 800.00 €				
001 Solde exécution reporté	99 437.99 €	040 Opérations d'ordres entre sections	13 767.00 €				
TOTAL							
DÉPENSES	825 617.99 €	RECETTES	825 617.99 €				

ASSOCIATION TI'MOUN



Association Ti'Moun

L'association Ti'Moun a été créée en 1998 dans le grand ouest de la France. Elle agit en Haïti, principalement à Ternier (6000 habitants), secteur de la Commune de la Vallée de Jacmel (40000 habitants) mais aussi à Jacmel et Port au Prince.

L'association a pour but d'accompagner l'enfant dans son pays et dans sa famille, et d'une façon plus générale, de soutenir et mettre en place tous programmes visant à améliorer ses conditions de vie.

Haïti est l'un des pays les plus pauvres du monde et il n'est pas rare que les enfants aillent à l'école sans manger.

Pour financer un repas par jour pour les élèves d'une école maternelle, de deux écoles élémentaires et d'une école secondaire, soit environ 1000 enfants, il nous faut trouver des fonds. D'autant que les prix flambent (ils ont triplé depuis début 2022)

Une idée: ne jetez plus vos stylos usés, vos feutres incolores, vos surligneurs secs, bref vos instruments d'écriture en plastique usés...

50 stylos recyclés = 1 repas pour un enfant Recyclons pour nourrir les enfants d'Haïti

Un petit geste de rien du tout pour vous,

Un grand geste de solidarité et d'espoir pour eux!

TerraCycle, entreprise de recyclage, verse à notre association 0,01€ par unité récoltée (1€ par kilo) Les petits ruisseaux font les grandes rivières, alors récupérons.

Entre le 9 novembre 2015 et le 31 décembre 2022 nous avons envoyé 4 083kg d'instruments d'écriture usés qui ont généré 4 406€, soit l'équivalent de 15 410 repas.

Continuons, et en plus c'est écologique !

Retrouvez-nous sur notre site : www.association-timoun.fr
et/ou sur notre page www.facebook.com/assoctimoun/

A votre disposition pour en parler : contact@association-timoun.fr ou 06 83 54 40 51

Ce que deviennent les instruments d'écriture usés :

Sponsorisée et animée par BIC, la filière de recyclage des instruments d'écriture s'organise de la manière suivante :

- TerraCycle coordonne et comptabilise la collecte des stylos usagés, c'est notre interlocuteur.
- Un recycleur broie, trie les matières et envoie chez Govaplast (prés d'Anvers en Belgique), sous forme de pellets ou de paillettes, les matières plastiques sélectionnées pour la fabrication de mobilier d'extérieur.
- A partir de ces pellets ou de ces paillettes Govaplast fabrique des planches en plastique recyclé qui sont ensuite envoyées chez Plas Eco (située à Verson, près de Caen).
- Plas Eco conçoit, fabrique, distribue et commercialise les produits de la gamme Ubicuity™.

<u>Articles acceptés</u>: stylos billes, feutres, surligneurs, marqueurs, porte-mines, correcteurs (souris, bouteilles et stylos), cartouches et recharges de stylos.

Articles refusés : règles, bâtons de colles, gommes, crayons en bois, stylos en métal.

En fait il n'y a que deux questions à se poser :

« est-ce en plastique ? » et « est-ce que j'écris ou corrige avec ? »

Si la réponse est « oui » aux deux alors c'est collecte ; facile n'est-ce pas !

COLLECTE à l'école, la bibliothèque municipale et la Mairie



50 stylos recyclés = 1 repas pour un enfant

